



BANQUE DES TERRITOIRES

DIRECTION DE L'INVESTISSEMENT

Site de Austerlitz 1

72 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE

75013 Paris

France

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUE PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Affaire n° 20265194

Conception et mise en œuvre d'un programme d'accompagnement dédié aux collectivités souhaitant structurer des filières locales de réemploi informatique dans le cadre de leur stratégie d'inclusion numérique

Sommaire

1	ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	3
1.1	LES MISSIONS PUBLIQUES DE LA CAISSE DES DEPOTS.....	3
1.2	L'ETABLISSEMENT PUBLIC.....	4
1.3	LA DIRECTION CLIENTE : LA BANQUE DES TERRITOIRES.....	5
2	CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION	6
2.1	CONTEXTE PRECIS DE LA PRESTATION	6
2.2	COMITOLOGIE MISE EN PLACE POUR LE PILOTAGE DE LA PRESTATION	7
2.3	OBJET DE LA PRESTATION	8
3	DETAIL DES PRESTATIONS ATTENDUES	8
3.1	MISSION 1 : MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF D'UNE COMMUNAUTE DE COLLECTIVITES	9
3.2	MISSION 2 : ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE DE COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	10
4	COMPETENCES REQUISES POUR REpondre A CET APPEL D'OFFRE.....	11
5	CONDITIONS D'EXECUTION	12
5.1	INTERVENTION ET CHARGE	12
5.2	LIEU D'EXECUTION DE LA PRESTATION.....	12
5.3	DOCUMENTS MIS A DISPOSITION	12

1 Éléments de contexte général

1.1 Les missions publiques de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un Groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Il remplit ses missions en appui des politiques conduites par l'État et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles.

Pour décliner ses missions et proposer une gamme complète d'accompagnements, la Caisse des Dépôts est aujourd'hui organisée autour de **quatre métiers** et de **deux partenaires stratégiques**.

Le soutien aux projets des territoires

Créée en 2018, la **Banque des Territoires** accompagne les territoires et leurs acteurs en proposant des solutions adaptées aux enjeux locaux : conseil, prêts et investissements en capital. Avec 16 directions régionales, 37 implantations territoriales et deux filiales, CDC Habitat et la SCET, elle propose une offre complète en ingénierie et en montage de projet aux collectivités, organismes de logement social, entreprises publiques locales, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers, avec l'ambition d'agir pour des territoires plus durables et plus solidaires.

Politiques sociales : La **direction des politiques sociales (DPS)** de la Caisse des Dépôts accompagne les parcours de vie des Français. Tiers de confiance, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale, en intervenant principalement dans quatre domaines : les retraites, la formation professionnelle, le handicap, le grand âge et la santé. Gestionnaire de 66 fonds et mandats, partenaire privilégié de 63 000 employeurs publics, la direction des politiques sociales apporte des solutions fiables et innovantes à ses clients et aux pouvoirs publics.

Les **gestions d'actifs (GDA)** gèrent l'ensemble des placements financiers de la Caisse des Dépôts (obligations, actions, non coté, immobilier, forêts, etc.), issus des bilans du Fonds d'épargne et de la Section générale. Premier gérant d'actifs de statut public (avec 288 Md€ d'encours d'actifs sous gestion) et premier investisseur sur les PME françaises cotées, GDA investit dans toutes les classes d'actifs, directement ou au travers de ses filiales (CDC Croissance, La Société Forestière, CDC Investissement Immobilier), dans une perspective de long terme et responsable.

La **gestion des participations stratégiques (GPS)** gère les opérations d'acquisition et de cession, ainsi que le pilotage actionnarial d'une vingtaine de sociétés dont la Caisse des Dépôts est actionnaire de référence. Elle contribue à la définition de la position actionnariale de la CDC ainsi qu'à l'accompagnement stratégique et financier des filiales, tout en coordonnant les priorités entre le Groupe et ses filiales. Investisseur de long terme, elle accompagne dans la durée le développement de ses filiales dont les résultats financiers soutiennent les missions d'intérêt général.

Nos deux partenaires stratégiques sont Bpifrance et le Groupe La Poste :

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État qui a pour mission de dynamiser et rendre plus compétitive l'économie française, en appui des politiques publiques. Elle finance les entreprises à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Partenaire de confiance des entrepreneurs, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau, et un programme d'accélération pour les start-up, PME et ETI.

Intégré au périmètre de consolidation financière du groupe Caisse des Dépôts depuis mars 2020, **le Groupe La Poste** accompagne tous les Français en offrant des services utiles et adaptés à leurs besoins. A travers ses quatre missions de services publics (courrier, services bancaires pour tous, aménagement du territoire via présence postale, presse) il accompagne les grandes transitions écologique, territoriale, démographique et numérique qui impactent la société.

1.2 L'établissement public

Le Groupe compte près de 350 000 collaborateurs dans le monde dont près de 7 500 pour l'Établissement Public (EP). Son bilan social agrégé atteint 1360 Md€, et sa contribution au budget de l'Etat était de 2,5 Md€ en 2023.

Pour mettre en œuvre ses différents métiers, la Caisse des Dépôts s'appuie sur l'établissement public organisé autour de fonctions transversales et de directions opérationnelles.

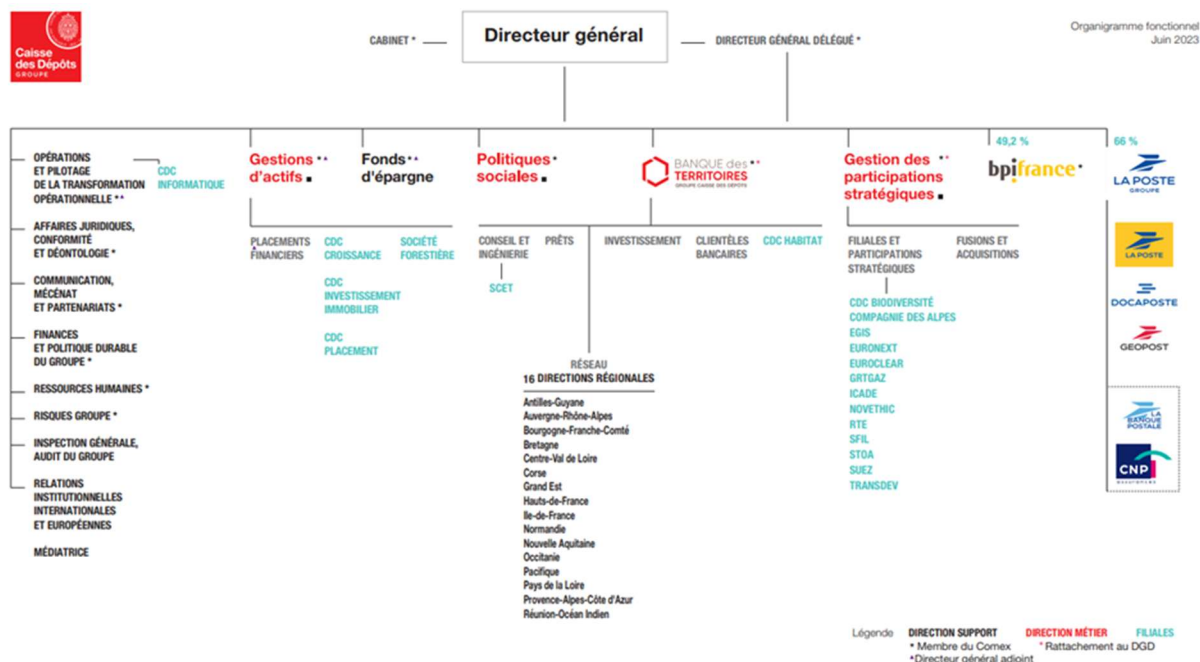
➤ Les directions opérationnelles :

- o La Banque des territoires composée de :
 - ✓ La direction des clientèles bancaires
 - ✓ La direction de l'investissement
 - ✓ La direction des prêts
 - ✓ La direction du réseau
 - ✓ La Scet
 - ✓ CDC Habitat
- o La direction des gestions d'actifs
- o La direction des politiques sociales
- o La direction de la gestion des participations stratégiques

➤ Les fonctions transversales :

- o Affaires juridiques, conformité et déontologie
- o Communication, mécénat et partenariats
- o Finances et politique durable du Groupe
- o Fonds d'épargne
- o Inspection générale, audit du Groupe
- o Opérations et pilotage de la transformation opérationnelle
- o Relations institutionnelles, internationales et européennes
- o Ressources humaines
- o Risques

Pour plus d'informations : www.groupecaisseledesdepots.fr



Notre établissement, par son identité historique résolument tournée vers l'intérêt général, s'engage à être un acteur exemplaire de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale.

En 2022, la Caisse des Dépôts a adopté sa raison d'être, véritable boussole pour ses missions, qui se traduit par des engagements ambitieux en matière environnementale, sociale et de gouvernance dans le cadre de sa politique durable et notamment sa politique d'achats responsables, déclinée dans son SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) 2024-2027.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts s'engage et attend de ses fournisseurs qu'ils prennent en compte lors de l'exécution des prestations ses engagements et sa politique en matière de développement durable et notamment les axes suivants :

- Réduction de l'impact environnemental : décarbonation, réduction des déchets, sobriété des consommations d'eau et d'énergie.
- Insertion sociale et professionnelle de tous.
- Promotion de l'égalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations.

A ce titre, la Caisse des Dépôts a obtenu les labels « Egalité professionnelle » et « Diversité », délivrés par l'Association française de normalisation (Afnor). Ces distinctions récompensent notre politique volontariste en faveur d'une égalité et d'une inclusion effectives pour toutes et tous.

1.3 La direction cliente : la banque des Territoires

1.3.1 Présentation

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.

La mission sera pilotée par l'équipe en charge des sujets d'inclusion numérique, situées au sein du département des mandats de la direction de l'investissement, en lien avec le pôle « services de proximité » du département Appui aux territoires de la direction du réseau, qui pilote notamment le soutien apporté au programme France services.

1.3.2 Missions et actions de l'entité prescriptrice

Au sein de la Banque des Territoires, la Direction de l'Investissement finance des projets de territoires en fonds propres ou via des budgets confiés par l'Etat en lien avec les directions régionales, dans les différents domaines d'intervention de la Banque des Territoires.

Au sein du département en charge des mandats, le pôle « Aller-vers » opère pour le compte de l'Etat le programme « Conseiller numérique », piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires. Ce programme vise à lutter contre la fracture numérique en formant des conseillers numériques qui accompagnent, sur tout le territoire, la population sous forme d'ateliers collectifs et d'accompagnements individuels.

Par ailleurs, la Banque des Territoires mobilise des fonds propres depuis plusieurs années pour soutenir les projets d'inclusion numérique dans les territoires. L'intervention de la Banque des Territoires se décline en plusieurs axes permettant de couvrir toute la chaîne de valeur (équipement, connexion, usages).

Parmi les principaux outils actuellement mobilisés, figurent :

- L'appel à projets « Lieux innovants Lieux accueillants pour améliorer la qualité d'accueil et de services de 1000 France services » ;
- L'accompagnement des hubs territoriaux pour un numérique inclusif ;
- Des solutions d'ingénierie financière et territoriale à destination des collectivités ;
- Des partenariats avec les réseaux associatifs actifs sur l'inclusion numérique ;
- Des investissements en fonds propres et quasi-fonds propres dans des entreprises et associations ;
- Les accélérateurs Passerelles et 13 M pour soutenir des initiatives innovantes.

2 Contexte et Objectifs de la prestation

2.1 Contexte précis de la Prestation

L'Etat a publié en avril 2023 sa feuille de route en faveur de l'inclusion numérique intitulée « France Numérique Ensemble¹ ». Elle est issue des travaux du Conseil national de la refondation que la Banque des Territoires a financés et co-pilotés début 2023.

Cette feuille de route fixe quatre objectifs à horizon 2027 :

- Accompanyer 8 millions de personnes éloignées du numérique ;
- Former 20 000 Aidants numériques ;
- Rendre 2 millions d'appareils reconditionnés accessibles aux plus modestes ;
- Recenser 25 000 lieux de médiation numérique.

La Banque des Territoires s'est engagée à contribuer à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre de son plan stratégique et de la feuille de route de la Caisse des dépôts Horizon Numérique 2030 annoncé fin 2025 par Olivier Sichel et notamment le chantier 6 « Accompanyer les Français ».

¹ <https://www.societenumerique.gouv.fr/nos-missions/france-numerique-ensemble>

S'agissant de l'objectif visant à équiper les plus modestes grâce au réemploi de matériel informatique, l'engagement de la Banque des Territoires s'est d'abord traduit par la publication d'une étude en mai 2025 intitulée « Reconditionnement informatique : vers une filière au service de l'inclusion numérique dans les territoires »². En effet, à l'heure où 13 % des Français ne disposent pas d'ordinateur et 9 % de smartphone, l'accès aux équipements constitue encore un enjeu central de l'inclusion numérique³. Au-delà de ses impacts positifs sur l'environnement et le développement économique des territoires, le reconditionné permet de proposer des équipements moins chers, à tarifs solidaires voire gratuits, et peut ainsi constituer une partie de la réponse pour équiper les publics les plus fragiles.

Cet état des lieux publié en mai 2025 a mis en exergue des freins persistants mais aussi des leviers pour développer cette filière en plein essor mais qui peine à se structurer, faisant du reconditionnement un levier sous-exploité pour réduire la fracture numérique. Parmi les leviers figurent la mutualisation de moyens et la structuration de boucles locales animées par les collectivités.

A l'issue de cette publication, la Banque des Territoires a mobilisé de l'ingénierie territoriale et financière pour structurer plusieurs initiatives locales.

La Banque des Territoires souhaite aujourd'hui renforcer son soutien à la filière en lançant un programme d'accompagnement avec plusieurs objectifs :

- Concrétiser des projets de boucles locales à la bonne échelle territoriale ;
- Développer des stratégies gagnant-gagnant avec le secteur marchand ;
- Augmenter le volume de matériels reconditionnés et distribués à des fins solidaires ;
- Accompagner la montée en compétences des collectivités et des acteurs locaux.

Ce programme d'accompagnement sera organisé en deux phases :

- Une première phase d'accompagnement collectif visant à créer et animer une communauté de collectivités n'ayant pas encore concrétisé leur projet. L'accompagnement doit permettre de leur apporter les clés nécessaires à la mise en place des filières locales de reconditionnement.
- Une seconde phase qui permettra d'aller plus loin en accompagnant de manière personnalisée les collectivités les plus avancées dans leur projet à l'issue de l'accompagnement collectif.

Les collectivités souhaitant intégrer ce programme d'accompagnement seront sélectionnées dans le cadre d'un appel à candidatures.

Ce marché vise à sélectionner le prestataire qui sera chargé de concevoir et de mettre en œuvre les deux phases de ce programme d'accompagnement, en lien avec la Banque des Territoires.

2.2 Comitologie mise en place pour le pilotage de la prestation

La mission sera pilotée par la responsable du pôle Aller-vers, situé dans le département des mandats de la direction de l'investissement de la Banque des Territoires, en lien avec la responsable du programme France services situé à la direction du réseau.

Une réunion de lancement sera organisée par la Caisse des Dépôts dès la notification du marché afin de préciser avec le prestataire le contexte, les objectifs, les enjeux, les contraintes, l'environnement et l'organisation de la mission. Un compte rendu de cette réunion de cadrage sera à remettre par le prestataire dans les 5 jours suivant la réunion.

² <https://www.banquedesterritoires.fr/etude-reconditionnement-informatique-vers-filiere-inclusion-numerique-territoires>

³ Baromètre du numérique 2026, Credoc.

La prestation fera l'objet d'un suivi à travers la comitologie standard mise en œuvre pour le suivi des missions

- *Une réunion hebdomadaire de pilotage et de supervision avec l'équipe projet (responsable du pôle Aller-vers et responsable du programme France services) durant laquelle le prestataire fera état notamment de l'avancement des travaux (partage de la méthodologie déployée, des constats, revue des risques et points de blocage, de l'avancement des travaux et du reste à faire, etc.), du suivi du planning et du consommé.*

Point d'attention : les éléments que le prestataire souhaitera communiquer à l'occasion des points hebdomadaires des COPILs devront être remis 24 heures à l'avance. Le suivi des travaux s'opérera principalement via le « programme de travail » à compter du début de la mission. Ce document sera obligatoirement mis à jour avant chaque réunion de pilotage et de supervision.

2.3 Objet de la prestation

Le marché a pour objet une prestation réalisée en deux phases :

- La première mission 1) correspond à la conception et la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement collectif à destination des collectivités. La prestation attendue inclut le lancement de l'appel à candidatures pour sélectionner les collectivités qui seront accompagnées, le suivi et la communication autour de ce programme.
- La seconde (mission 2) consiste en la construction et la réalisation d'accompagnements personnalisés à destination de dix à quinze collectivités qui seront sélectionnées à l'issue de la première phase. Elle inclut ce processus de sélection et la communication autour de ces missions personnalisées.

3 Détail des prestations attendues

Les prestations sont décomposées en prestations forfaitaires et prestations supplémentaires exécutées à bons de commande à).

La vision calendaire du projet est la suivante. Cette information est donnée à titre indicatif et pourra être discutée avec le prestataire.

Pour la mission 1 :

- Co-conception du programme avec la Banque des Territoires : septembre 2026
- Conduite et mise en œuvre du programme d'accompagnement
 - Lancement de l'appel à candidature pour les collectivités : septembre 2026
 - Sélection et annonce des lauréats lors d'un événement de lancement : octobre 2026
 - Accompagnement des collectivités, y compris animation de la communauté des lauréats : novembre – janvier 2027
- Clôture du programme : janvier – février 2027

Pour la mission 2

- Sélection des collectivités à accompagner à la clôture du programme de la phase 1 (fin 2026 / début 2027)
- Début de l'accompagnement, y compris animation de la communauté des lauréats – Janvier 2027

- Fin de l'accompagnement – Mars / avril 2027

3.1 Prestations forfaitaires : Mission 1 : Mise en œuvre du programme d'accompagnement collectif d'une communauté de collectivités

La première mission a pour but de réaliser la première phase du programme d'accompagnement souhaité par la Banque des Territoires, à savoir sélectionner, créer et animer une communauté de collectivités ayant intégré l'équipement et le reconditionnement informatique dans leurs priorités France Numérique Ensemble mais n'ayant pas encore concrétisé leur projet.

3.1.1 Définition

Le prestataire sélectionné devra lancer un appel à candidatures à destination des collectivités souhaitant déployer sur leur territoire une boucle locale de réemploi / reconditionnement / réparation de matériel informatique dans le cadre d'une stratégie d'inclusion numérique. Les projets de collectivités éligibles (au maximum une cinquantaine) devront avoir pour finalité l'équipements de publics précaires et être couplés avec des actions de formation et de médiation numérique.

Le prestataire aura ensuite pour mission de suivre les lauréats de cet appel à candidatures et de les accompagner de manière collective (événements de lancement et de clôture, masterclass, ateliers de travail, production de ressources).

Il prendra également en charge toute la communication et la valorisation de ce programme.

3.1.2 Réalisation

Il est attendu du prestataire les missions suivantes :

- Co-construire le programme d'accompagnement collectif aux côtés de la Banque des Territoires
 - Proposer une gouvernance du programme et les modalités de suivi (comité projet à prévoir toutes les semaines) ;
 - Proposer un mode opératoire pour organiser l'appel à candidatures permettant de sélectionner les collectivités qui seront accompagnées ;
 - Proposer les modalités d'accompagnement pour outiller les collectivités : événements de lancement et de clôture, organisation d'ateliers thématiques et de masterclass, mise à disposition de ressources, etc. ;
- Mettre en place, suivre et adapter le programme
 - Animer la gouvernance ;
 - Accompagner le sourcing lors de l'appel à candidatures ;
 - Suivre et accompagner les collectivités sélectionnées (lauréats) ;
 - Créer et animer une communauté de lauréats pour favoriser les échanges entre pairs (la plateforme « Les Bases » de l'ANCT⁴ pourra être utilisée pour la mise à disposition des ressources produites)
- Communiquer sur le programme
 - Créer du contenu pour les différents de canaux de communication à identifier avec la Banque des Territoires

Ce programme sera piloté par la Banque des Territoires. Les propositions faites par le prestataire devront être revues et validées par l'équipe projet de la Banque des Territoires.

⁴ <https://lesbases.anct.gouv.fr/>

3.1.3 Livrables

- Un plan prévisionnel détaillé du programme d'accompagnement collectif qui sera envoyé 3 semaines après le démarrage de la mission et les premières réunions de travail et la compilation des documents fournis et des données disponibles. Ce plan, qui devra avoir été validé par la Banque des Territoires, devra comporter :
 - o Les modalités de gouvernance ;
 - o Le déroulé prévisionnel de l'accompagnement : critères et organisation de la sélection des collectivités apprenantes, organisation d'événements, organisation d'ateliers thématiques et de masterclass à destination des collectivités, experts mobilisés, supports de formation et ressources produites...
 - o Un plan de communication pour valoriser le programme auprès des collectivités et autres acteurs privés et publics à définir. Ce plan proposera plusieurs contenus élaborés par le prestataire et validés par la Banque des Territoires.
 - o Le détail de la mise en place de l'espace communautaire prévu pour accompagner les lauréats et favoriser l'échange entre pairs (canal de discussion, mise à disposition de ressources).

La validation de ce livrable entraînera le paiement de 30 % de la partie forfaitaire du marché.
- Un rapport intermédiaire, à remettre 3 mois après la notification du marché, présentant les résultats obtenus à date. Il devra comporter :
 - o Un point d'étape sur la tenue du plan prévisionnel d'accompagnement collectif
 - o Les principaux points d'alerte et les éventuelles propositions du titulaire quant à l'exécution des missions.

La validation de ce livrable entraînera le paiement de 30 % de la partie forfaitaire du marché.
- Un rapport final du programme rappelant les objectifs de la mission, la démarche employée et synthétisant l'ensemble des réalisations et interventions réalisées. Ce rapport sera présenté lors du dernier COPIL de la mission et envoyé sous PPT dans les 2 semaines suivant la fin de l'accompagnement. Il a vocation à être publié et devra être présenté dans un format diffusable. Ce rapport comportera :
 - o Les réalisations et résultats du programme
 - o Le rendu des ateliers et masterclass organisés

La validation de ce livrable entraînera le paiement de 40 % de la partie forfaitaire du marché.

3.2 Prestations à bons de commande : Mission 2 : Accompagnement personnalisé de collectivités territoriales

Pour cette mission, qui correspond à la seconde phase du programme d'accompagnement, des prestations complémentaires sont exécutées à bon de commande. Chaque bon de commande est déclenché par la Caisse des Dépôts à la survenance du besoin. Les prix appliqués sont ceux indiqués au bordereau de prix unitaires.

3.2.1 Définition

L'objectif est d'accompagner individuellement entre 10 et 15 collectivités les plus avancées à l'issue du programme d'accompagnement collectif pour leur permettre de déployer et de pérenniser leur projet. Les projets accompagnés dans cette seconde phase seront sélectionnés à la fin du programme collectif de façon conjointe entre la Banque des Territoires et le prestataire.

3.2.2 Réalisation

Il est attendu du prestataire les missions suivantes :

- Cadrer les modalités d'accompagnement des collectivités sélectionnées (prévoir entre 7 et 10 jours/homme par accompagnement). A noter que la durée de la mission (indépendamment du nombre de jours mobilisés) est susceptible de s'étaler selon les contraintes administratives et politiques des collectivités.
- Pour chaque collectivité sélectionnée :
 - Cadrer le besoin de la collectivité via des entretiens préliminaires (objectifs, attendus...)
 - Faire un diagnostic de l'existant sur le territoire
 - Définir un masterplan avec les actions à dérouler par objectif et les facteurs clés de succès pour parvenir à déployer ou pérenniser le projet (format PPT)
- Produire une fiche de capitalisation publiable à l'issue de chaque accompagnement (2 ou 3 pages maximum en format PPT).

3.2.3 Livrables

- Un rapport préliminaire envoyé à la collectivité et à la Banque des Territoires dans la semaine suivant le lancement de la mission, comportant :
 - un compte-rendu des réunions préparatoires ;
 - le détail du planning mis en place et des principales actions à opérer pour déployer ou pérenniser un projet liant reconditionnement et inclusion numérique ;
 - un avis éclairé sur les principaux facteurs clés de succès identifiés pour la réussite de la mission, les principaux points d'alerte et les éventuelles propositions quant à l'exécution des missions.
- Un état d'avancement envoyé à la collectivité et à la Banque des Territoires à mi-parcours suivant le lancement de la mission incluant :
 - La tenue du plan prévisionnel d'accompagnement
 - Les principaux points d'alerte et les éventuelles propositions du titulaire quant à l'exécution des missions.
- Un rapport final envoyé à la collectivité et à la Banque des Territoires la semaine suivant la fin de la mission reprenant les actions à dérouler et les facteurs clés de succès au format PPT.
- Une fiche de capitalisation (PPT – 2 pages) dans un format publiable.

4 Compétences requises pour répondre à cet appel d'offre

Il est attendu du prestataire les compétences suivantes :

- Des compétences avérées en matière de chefferie de projet, de pilotage de prestations et de reporting ;
- Une capacité à produire des livrables clairs, synthétiques, facilement appréhendables ;
- Une expertise sur l'inclusion numérique, le numérique responsable, les filières de réemploi / reconditionnement / réparation de matériel informatique (ordinateurs, smartphones, tablettes), et le secteur de l'économie sociale et solidaire ;
- Une expertise des politiques publiques locales, de l'organisation et des compétences des collectivités locales
- Une expertise sur la communication, l'animation de communautés, et une capacité à produire des ressources outillantes ;
- Une capacité à mobiliser des experts thématiques variés ;
- Une expérience dans le conseil et l'ingénierie auprès des acteurs locaux.

5 CONDITIONS D'EXECUTION

5.1 Intervention et charge

La répartition optimum entre consultants juniors, consultants confirmés, consultants seniors, experts, est laissée à l'appréciation des candidats. Cette répartition sera donc un élément déterminant au niveau de l'analyse des offres.

Pour les deux phases, il est attendu une forte implication des ressources mobilisées tant sur la communication autour du programme que sur sa mise en œuvre.

5.2 Lieu d'exécution de la prestation

Les prestations pourront être réalisés en présentiel ou en distanciel.

Le choix des lieux de lancement et de clôture du programme d'accompagnement collectif est laissé à l'appréciation du titulaire. Il sera possible de les réaliser dans les locaux de la Banque des Territoires à Paris.

Des déplacements seront à prévoir auprès des collectivités accompagner. Concernant les collectivités outre-mer, seul un accompagnement à distance est envisagé.

5.3 Documents mis à disposition

Le prestataire pourra s'appuyer sur les documents suivants :

- Etude de la Banque des Territoires sur le reconditionnement informatique publiée en mai 2025
- Livre blanc publié par le Hub du Sud en février 2026⁵ intitulé « Vers des filières locales et solidaires de reconditionnement de matériel informatique »

⁵ <https://www.hubdusud.fr/ressources/etude-sur-le-reconditionnement>